

L'équipe éducative du collège/ lycée .....

Date :

à Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse



Monsieur le Recteur,

Le projet du ministère de positionner un maximum de formations hors du temps de service ou devant élèves, pour atteindre un objectif de 100 % en fin d'année scolaire 2024/25, relève d'une volonté nette d'accroître la charge de travail des enseignant.es, CPE, PsyEN, et de tous les personnels du Second degré.

C'est prendre le risque inconsidéré de sacrifier la formation continue. Nous dénonçons cette première étape qui préfigure l'ajout de la formation continue au temps de travail obligatoire des personnels.

Assurer nos cours, les préparer, corriger les évaluations, assister aux multiples réunions et concertations, recevoir les élèves et leurs familles, porter des projets scolaires... nous travaillons déjà plus de 43 heures par semaine et plus de 34 jours sur les vacances scolaires, selon les enquêtes du ministère lui-même.

L'injonction de nous former entre deux cours sur des créneaux de 1h30 ou 2h ; les mercredis ; en fin de journée ; durant les vacances scolaires, ... tout cela nie la réalité de cette charge de travail qui est déjà la nôtre. Pire, elle contribue à aggraver les inégalités femmes-hommes qui perdurent et que pourtant le ministère s'est donné pour objectif de combattre.

Les convocations ou invitations qui aboutissent à alourdir encore notre temps de travail sont inacceptables ! Elles contraignent bien des enseignant.es, CPE, PsyEN et personnels du 2<sup>nd</sup> degré à subir une nouvelle détérioration de leurs conditions de travail, de leur vie personnelle, voire de leur santé. Ils et elles sont soumis de fait à des dilemmes : choisir entre leur santé et le besoin de se former.

Les annulations de sessions sur la base du volontariat sont déjà nombreuses par manque d'inscrit.es. Les démissions de collègues formateurs ou impliqués dans la formation se produisent régulièrement.

Imposer des formations en visio de 17h à 19h révèle la déconnexion d'avec le réel. Entre la fin d'une journée de cours fatigante, l'horaire de fermeture de l'établissement et des temps de transports trop longs, que faire ? Beaucoup de collègues écoutent comme ils peuvent leur « formation » connecté.es par leur smartphone, casque sur les oreilles, dans la rue, dans des bus, métro ou TER, dans leur voiture... Nous refusons de subir ces « formations errantes » quand la richesse de la formation réside dans l'échange entre pairs et la durée de celui-ci.

Les contraintes imposées aux formatrices et formateurs conduiront par ailleurs à réduire la quantité et la diversité des formations proposées : cela a déjà commencé.

Nous sommes conceptrices et concepteurs de nos métiers : la formation continue doit répondre à nos attentes, en mêlant étroitement recherche universitaire et réalités de la classe ou de la vie scolaire, sans jamais imposer « de bonnes pratiques », ni se réduire à des injonctions de mise en œuvre sans marge garantissant le respect de notre liberté pédagogique.

La formation doit se dérouler sur notre temps de service, sans aucune obligation de rattraper des « heures perdues », ni conditionnement à la possibilité de les rattraper, puisqu'en formation, nous sommes bel et bien déjà au travail.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Recteur, que l'ensemble des formations s'effectue sur le temps de service : nous avons le droit à une formation de qualité dans de bonnes conditions, au bénéfice de la réussite de nos élèves.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond attachement à l'école publique, gratuite et laïque, à son développement et sa force.

*Signatures des collègues (avec éventuellement les disciplines ou la catégorie)*

NOM	Prénom	Discipline/Catégorie	Signature

